

S E N A T

MARS 1960

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

**FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE
ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION**

Judi 10 mars 1960. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a entendu M. de Montalembert présenter la synthèse d'études poursuivies par plusieurs sénateurs, notamment MM. Armengaud et Kistler, sur la suppression éventuelle de la taxe locale et les recettes de substitution proposées par le Gouvernement dans le projet de loi (A. N. n° 227, 1^{re} législature), portant réforme fiscale.

La commission, unanime, a approuvé les conclusions de ces études desquelles il résulte que la taxe locale devrait être maintenue sous réserve d'un certain nombre d'aménagements répondant aux principales critiques formulées à son encontre.

Puis, la commission a entendu M. Wilfrid Baumgartner, Ministre des Finances et des Affaires économiques, qui a fait un exposé général sur la situation économique et financière. La politique qu'il entend suivre est dominée par ces deux impératifs : stabilité de la monnaie et expansion de l'économie. Le Ministre a rendu hommage, à ce sujet, à l'œuvre accomplie par ses prédécesseurs.

Il a ensuite fait le point de l'état actuel du problème des salaires dans le secteur privé et dans le secteur public. Il a rappelé que des majorations, concernant tant certaines entreprises nationales que la fonction publique, avaient été décidées antérieurement à son arrivée au Ministère. Dans d'autres secteurs (S. N. C. F., Charbonnages), des accords restent à réaliser. La politique des salaires doit demeurer compatible avec l'objectif général de stabilité que poursuit le Gouvernement. C'est le même objectif qui guide le Gouvernement dans le choix de sa politique agricole.

Le Ministre a ensuite évoqué les points principaux de la gestion financière. Il s'est félicité de l'état des réserves de change et de la balance des paiements. Le total des avoirs en devises s'élève à 1.700 millions de dollars, la réserve nette étant supérieure à 1 milliard de dollars. Cependant ces réserves de devises sont encore modestes et nécessitent le maintien de nos prix à la production.

Les problèmes de trésorerie et de crédit ont été ensuite passés en revue. Les rentrées de devises ont amélioré la situation dans ces domaines. Le taux d'intérêt a pu être abaissé, les coûts du crédit se situent favorablement par rapport à ceux des pays étrangers.

En ce qui concerne le budget, le Ministre a rappelé que le découvert prévu de 625 milliards pouvait être affecté par un certain nombre de besoins supplémentaires : revalorisation des traitements de la fonction publique, accords de salaires dans la S. N. C. F., revalorisation de la retraite complémentaire des mineurs, crédits pour l'aide à l'école privée, souscription à la Banque européenne d'investissements.

Concernant le budget de 1961, il faudra accélérer et rendre plus efficace la procédure de préparation du budget.

Le Ministre a ensuite traité de l'évolution économique du pays, pour indiquer qu'elle se caractérisait par une activité tranquille. La situation démographique imposera un effort

dans le domaine de l'emploi. L'ouverture de nos frontières commande la poursuite des investissements. Des problèmes particuliers sont posés par le plan de Constantine, l'aide aux Etats de la Communauté, la construction navale, l'énergie. En prévision de changements d'orientation dans le domaine de l'énergie, le Gouvernement élabore un plan intérimaire de deux ans (1960 et 1961) préparant la transition entre le troisième plan de modernisation et d'équipement et le quatrième plan.

En conclusion, le Ministre a rappelé le sens profond de l'opération de décembre 1958. La France, qui a opté pour une certaine interdépendance économique, est en mesure d'accepter la compétition.

En réponse aux questions qui lui ont été ensuite posées, le Ministre a apporté un certain nombre de précisions, notamment :

— à M. Armengaud, sur certains aspects de la balance des comptes et de la balance des paiements, d'une part, et sur l'aide aux Français rapatriés, d'autre part ;

— à M. Montaldo, sur le budget de l'Algérie et la Caisse d'équipement de l'Algérie ;

— à M. Descours Desacres, sur les impositions des collectivités locales ;

— à M. Desaché, sur le problème des prix ;

— à M. Guy Petit, sur le montant des crédits relatifs à l'aide aux pays de la Communauté ;

— à M. Bousch, sur la construction et l'indice de la production industrielle ;

— à M. de Montalembert, sur la question agricole ;

— à M. Chochoy, sur le financement de la construction en général et des constructions scolaires en particulier ;

— à M. Portmann, sur la construction navale ;

— à M. Marrane, sur le montant des crédits militaires ;

— à M. Louvel, sur les aliénations de biens ou entreprises dont l'Etat s'était rendu acquéreur ;

— à M. Alex Roubert, président, d'une part, sur le plan intérimaire entre le troisième et le quatrième plan et, d'autre part, sur le financement des travaux des communes ;

— à M. Alric, sur la coopération européenne et l'exportation du pétrole du Sahara ;

— à M. Lachèvre, sur la création éventuelle d'une société pétrolière,

— et enfin à M. Marcel Pellenc, rapporteur général, sur la présentation et le vote des projets de lois de finances.

Le président a remercié le Ministre de ses explications et l'a assuré du désir de collaboration fructueuse de la commission concernant, en particulier, la recherche de l'équilibre des finances publiques et l'expansion économique.